



CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

CÉTAT DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

2024





© Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM), 2024.

Tous droits réservés. L'utilisation de toute partie de la présente publication aux fins de reproduction, de conservation dans un système d'extraction ou de transmission sous toute forme ou de quelque manière que ce soit (par voie électronique ou mécanique, par photographie, par photocopie ou par enregistrement) sans avoir préalablement obtenu la permission écrite du Conseil RHIM constitue une violation de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Conseil des ressources humaines de l'industrie minière

50, Frank Nighbor Place, unité 105
Kanata (Ontario) K2V 1B9

Tél. : 613-270-9696

Courriel : research@mihhr.ca

Vous pouvez également consulter le site Web :

www.mihhr.ca/fr

Publié en avril 2024

Canada

Le projet est financé en partie par le gouvernement du Canada.

Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.



Table des matières

INTRODUCTION	2
Définitions de l'industrie et des professions	3
1) MINES EN PRODUCTION AU CANADA	4
2) L'ÉTAT ACTUEL DE L'EXPLOITATION MINIÈRE AU CANADA...	8
Facteur capital et travail	10
Nombre moyen d'heures de travail annuelles	11
Salaire horaire	12
Taux de syndicalisation	13
Productivité du travail	14
Composition professionnelle	15
Répartition selon le niveau d'études	17
3) DIVERSITÉ	18
Les femmes dans l'industrie minière	19
Les immigrantes et immigrants dans l'industrie minière	20
Les Autochtones dans l'industrie minière	21
SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS	22

Introduction

Le rapport *État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne (2023)* du Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM) dressait un portrait de la main-d'œuvre de l'industrie minière canadienne afin de mieux comprendre ses caractéristiques, de souligner les principales tendances sur les sujets importants comme l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), et de déterminer où la main-d'œuvre pourrait être fragilisée par l'évolution des tendances en matière de technologie et de demande de main-d'œuvre. Le document *État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne (2024)* du Conseil RHIM poursuit cette analyse en mettant à jour le rapport de 2023.

Cette série porte principalement sur les personnes grâce auxquelles la main-d'œuvre de l'industrie minière canadienne peut fonctionner. Dans les mises à jour précédentes, le Conseil RHIM a relevé plusieurs considérations relatives à la main-d'œuvre qui menaçaient de limiter la capacité de l'industrie à réagir aux nouveaux projets d'aménagement et à la croissance du secteur. Le présent rapport fait le point sur ces facteurs dans le cadre d'un effort continu pour surveiller la santé et l'état du marché du travail dans l'industrie minière canadienne.

Définitions de l'industrie et des professions

Les données présentées dans ce rapport reposent principalement sur des données sectorielles recueillies et agrégées par Statistique Canada. Les données de l'analyse du présent rapport sont harmonisées avec le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)* pour définir l'industrie minière au Canada et avec la *Classification nationale des professions (CNP)* pour définir les professions d'intérêt pertinentes. Bien que l'industrie minière couvre plusieurs codes d'industrie, par souci de simplicité, la présente analyse portera principalement sur un seul code du SCIAN, *extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)*.

QUOI DE NEUF DANS CE RAPPORT MIS À JOUR?

Ce rapport présente les données mises à jour du rapport *État du marché du travail* de 2023 ainsi que de nouvelles données. Le Conseil RHiM a obtenu de nouvelles données issues du dernier recensement (2021). De plus, les données de l'Enquête sur la population active ont été mises à jour en 2023, fournissant les données les plus récentes et les tendances du marché du travail d'il y a un an. Bien que la plupart des sujets aient été mis à jour dans ce rapport sur l'état du marché du travail de 2024, ce n'est pas le cas de tous, car il n'y avait pas de mise à jour importante à présenter pour certains d'entre eux. Pour ces sujets, veuillez consulter le rapport de 2023.



Mines en production au Canada

1

Les projets d'aménagement de mines sont présents dans toutes les grandes régions du Canada, notamment sur plusieurs points névralgiques comportant une forte concentration ou une grappe de projets miniers. Ces points névralgiques sont dus à des facteurs géologiques sous-jacents, à la maturité du développement minier et à l'accès aux avantages des centres urbains.

En 2023, selon Ressources naturelles Canada (RNCan), le Canada comptait 132 mines en production. La *figure 1*¹ illustre leur répartition géographique, indiquant le type d'exploitation et les endroits où la densité de mines est plus élevée que dans les autres régions.

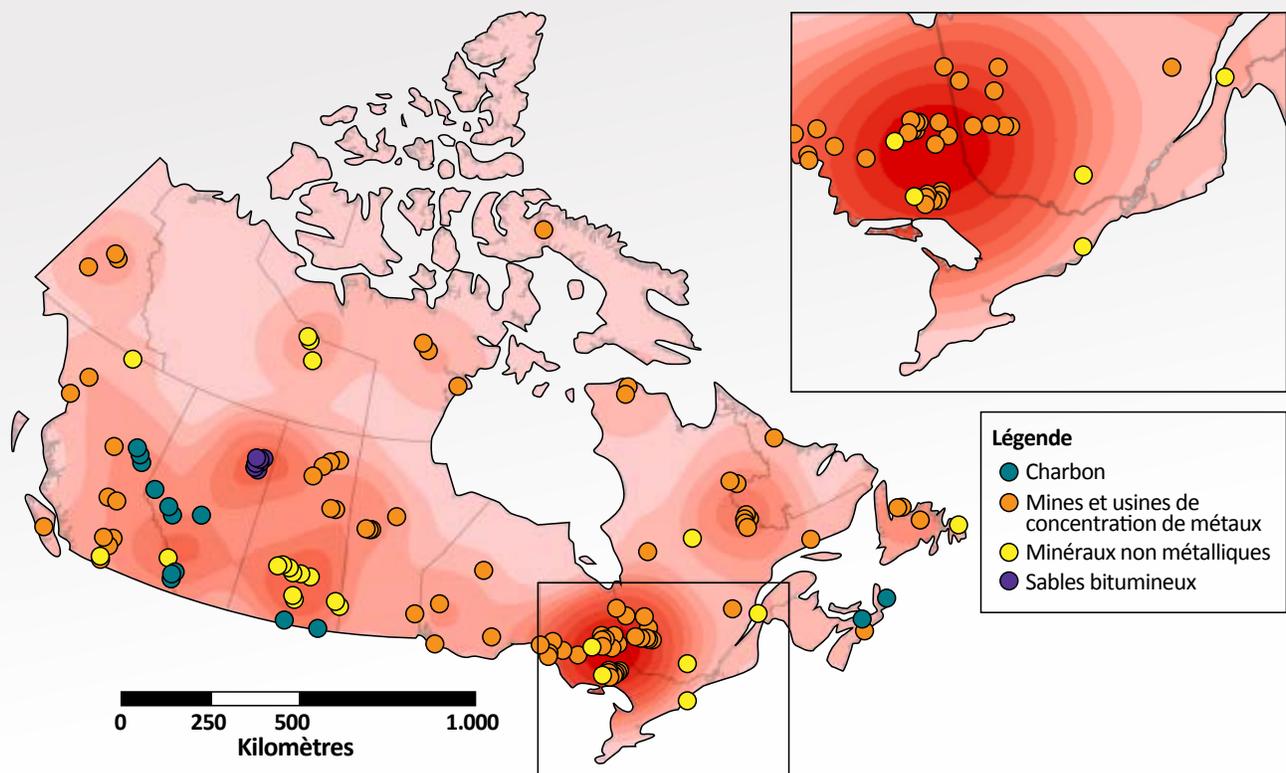
¹ La liste ne comprend pas les mines d'agrégats (c.-à-d. les carrières de pierre, de sable et de gravier).

La figure montre que la grappe d'activités minières la plus importante se trouve dans le nord-est de l'Ontario et en Abitibi-Témiscamingue, au Québec, où l'industrie minière est bien établie. Ce résultat correspond à ceux des années précédentes, ce qui démontre un certain degré de stabilité aux points névralgiques de l'industrie minière canadienne.

L'or est le principal métal produit au Canada avec 35 % de la production (en valeur des cargaisons), tandis que la potasse détient la plus grande part de la production de minéraux non métalliques avec 82 % (excluant la production de charbon et de granulats)² (figure 2).



FIGURE 1 Mines en production au Canada, 2023

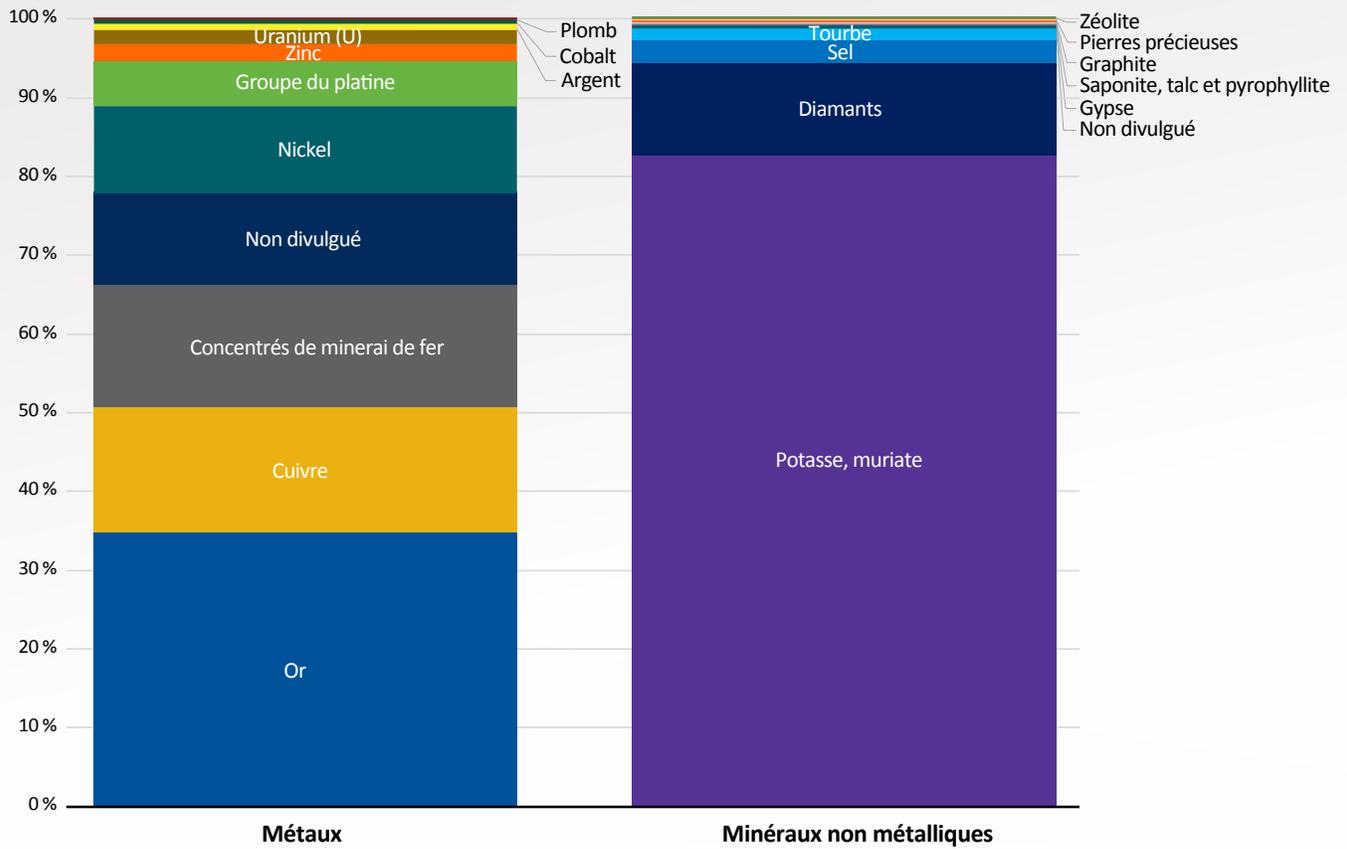


Remarques : La liste ne comprend pas les mines d'agrégats (c.-à-d. les carrières de pierre, de sable et de gravier).

Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024; Ressources naturelles Canada, Principales régions minières, principales mines productrices, principaux champs de pétrole et de gaz au Canada, 2024.

² Il convient de noter que l'on constate des différences importantes dans les statistiques sur la production de minéraux pour les minéraux non métalliques par rapport aux données de l'an dernier en raison de l'exclusion de la production d'agrégats (c.-à-d. sable, gravier, etc.) et des révisions des données préliminaires.

FIGURE 2 Ventilation de la production minérale par produit de base (valeur des cargaisons) (2022)



Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024; Ressources naturelles Canada, Statistiques annuelles de la production minière, 2023.

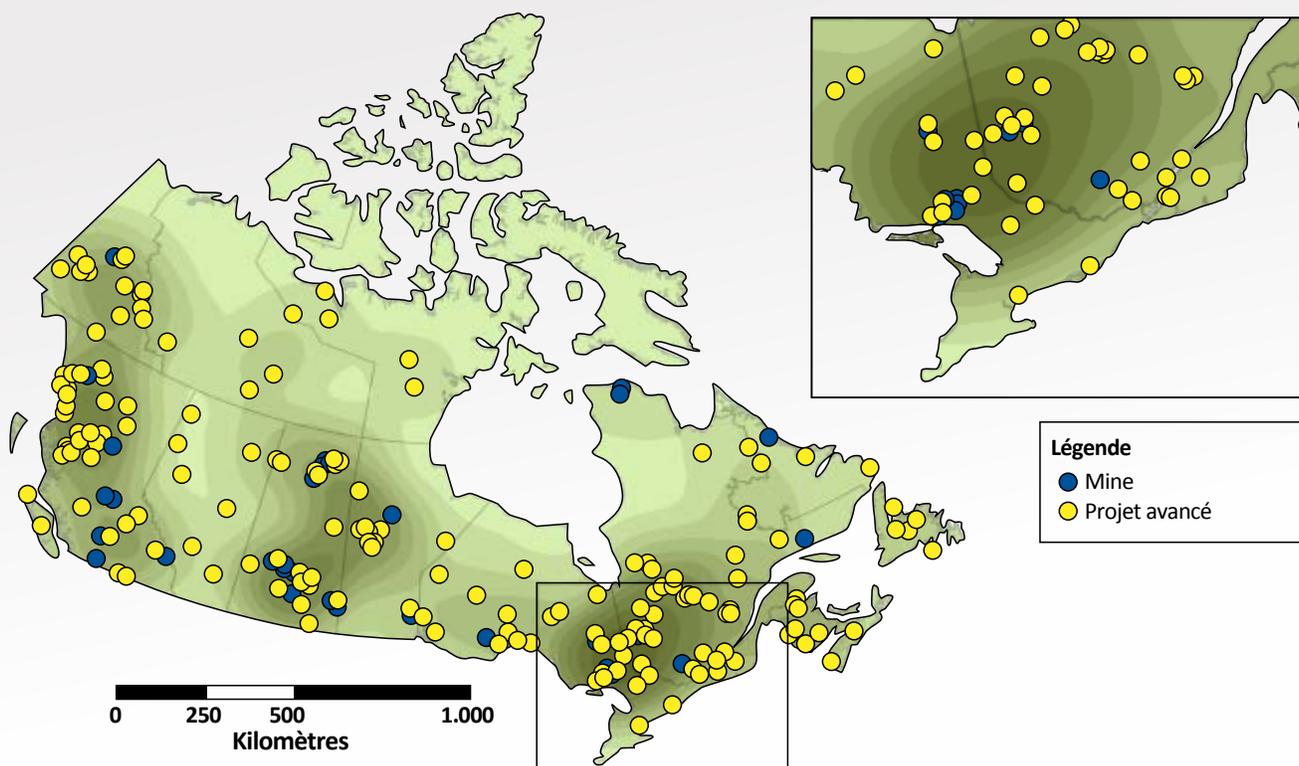


Production de minéraux critiques au Canada

Compte tenu de son vaste paysage géologique, le Canada est bien placé pour devenir un producteur clé de minéraux critiques, car la demande devrait augmenter. La *figure 3* présente les projets de minéraux critiques réalisés au Canada en 2023. Ces projets englobent une variété de minéraux critiques, dont le zinc, le cuivre, le cobalt et le nickel.



FIGURE 3 Projets miniers de minéraux critiques au Canada (2023)



Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024; Ressources naturelles Canada, Carte des minéraux critiques du Canada (<https://atlas.gc.ca/critical-minerals/fr/index.html>), 2023.

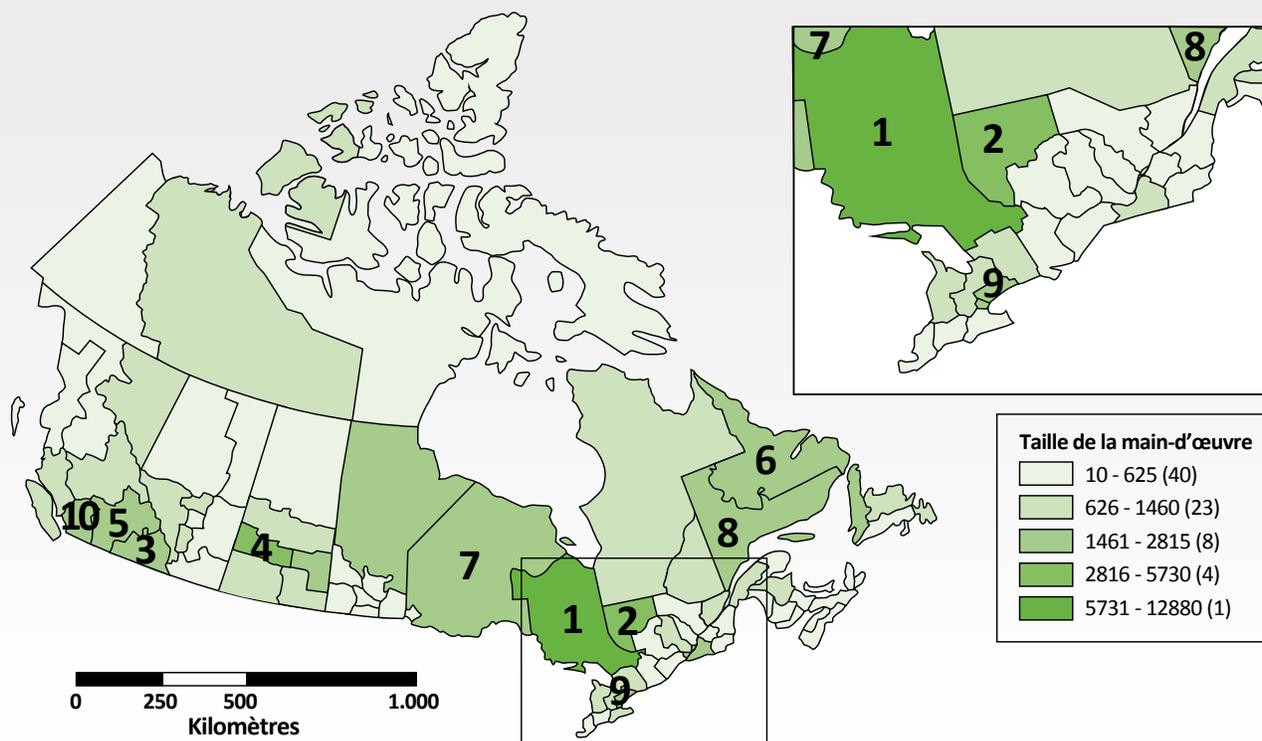
L'état actuel de l'exploitation minière au Canada

2

Toutes les régions du Canada accueillent des travailleurs de l'industrie minière. La *figure 4* illustre la répartition de la main-d'œuvre de l'industrie minière au pays par lieu de résidence. La carte thématique met plus particulièrement en évidence les régions économiques du Canada³ et la taille relative des effectifs dans le secteur *Extraction minière et exploitation en carrière* (code 212 du SCIAN), selon le Recensement de la population de 2021. Le Tableau 1 présente les 10 principales régions selon la taille de l'effectif correspondant à la carte de la *figure 4*. Le nord-est de l'Ontario compte l'effectif le plus important, suivi de l'Abitibi-Témiscamingue (Québec) et de Kootenay (Colombie-Britannique) (*figure 4*).

³ Composée d'un regroupement de divisions de recensement, une région économique fournit une limite géographique normalisée pour l'analyse de l'activité économique régionale.

FIGURE 4 Taille des effectifs dans les régions économiques, extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN) (2021)



Remarques : Les cartes montrent cinq catégories utilisant la classification par seuils naturels. Les seuils naturels partitionnent les données en classes en fonction des groupes naturels inhérents aux données sous-jacentes.

Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024; Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

TABLEAU 1 Les 10 principales régions selon la taille et la proportion de la main-d'œuvre, extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN), 2021

Rang	Région	Taille de la main-d'œuvre	Proportion de la main-d'œuvre	Évolution du rang par rapport à 2016 (+/-)
1	Nord-est, Ontario	12 880	15,8 %	-
2	Abitibi-Témiscamingue, Québec	5 730	7 %	-
3	Kootenay, Colombie-Britannique	3 500	4,3 %	↑ 1
4	Saskatoon-Biggar, Saskatchewan	3 325	4,1 %	↓ 1
5	Thompson-Okanagan, Colombie-Britannique	3 220	4 %	-
6	Côte Ouest – Northern Peninsula-Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador	2 815	3,5 %	↑ 4
7	Nord-ouest, Ontario	2 730	3,4 %	↓ 1
8	Côte-Nord, Québec	2 520	3,1 %	↓ 1
9	Toronto, Ontario	2 325	2,9 %	↓ 1
10	Lower Mainland – Sud-Ouest, Colombie-Britannique	2 285	2,8 %	↑ 2

Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024; Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

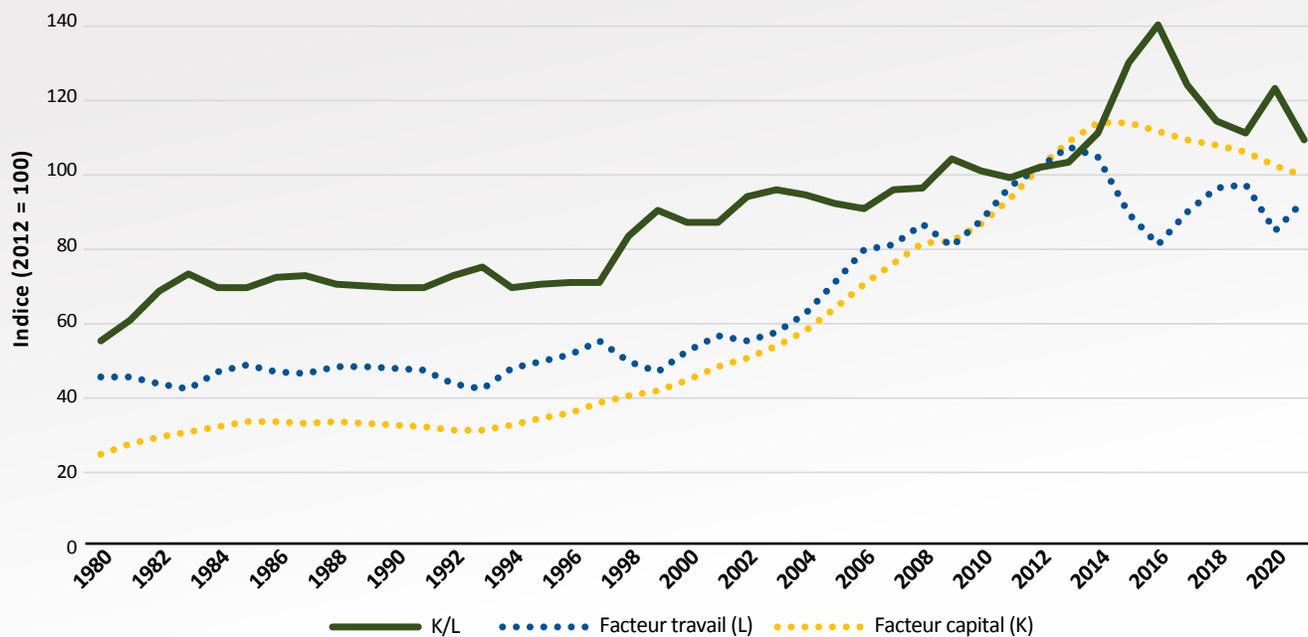
Facteur capital et travail

Au cours des quatre dernières décennies, l'intensité de capital des exploitations minières du Canada a connu une hausse constante. Le *facteur capital (K)* décrit les structures, l'équipement, les technologies de l'information et des communications, etc., utilisés dans l'exploitation minière. Le *facteur travail (L)* décrit les heures travaillées cumulées par l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Le *ratio capital-travail (K/L)* est le capital total disponible par unité de travail, qui est un indicateur de l'approfondissement du capital (intensification du capital), ainsi que du lien entre les travailleuses et travailleurs de l'industrie minière et les machines et le matériel qui les entourent.

Dans le secteur *Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (code 21 du SCIAN)*, le ratio capital-travail a constamment augmenté, demeurant à des niveaux relativement élevés jusqu'en 2021 (figure 5). Dans le même temps, la croissance du facteur capital a stagné après avoir atteint un sommet en 2015.



FIGURE 5 Indices des facteurs capital et travail, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (code 21 du SCIAN), 1980-2021⁴



Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, *État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024*; Statistique Canada, *Mesures de la productivité et des variables connexes – national et provincial (annuel) (tableau 36-10-0208-01), 2023*.

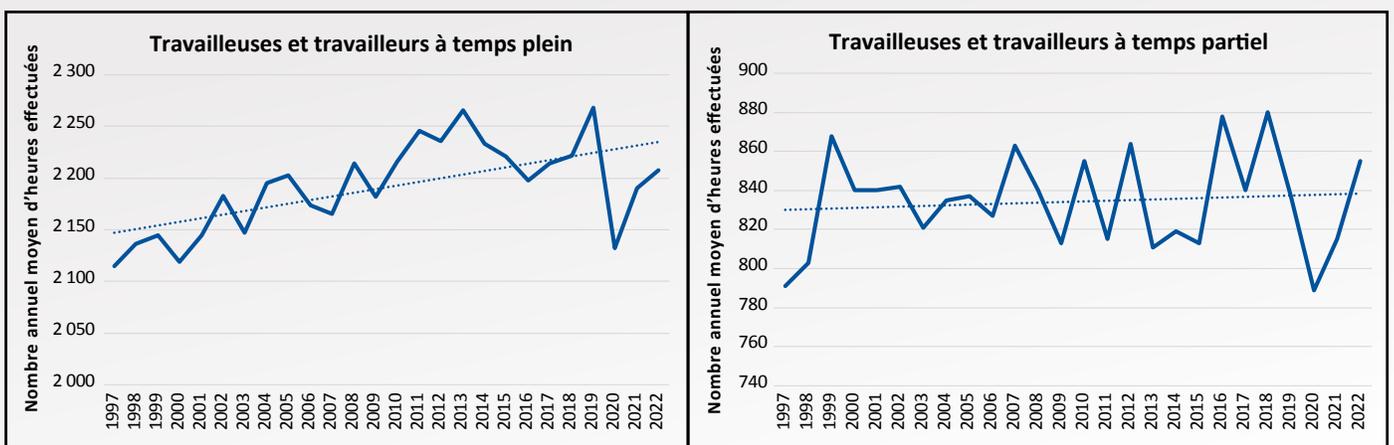
⁴ La mesure du facteur travail de Statistique Canada est obtenue par l'agrégation de l'indice en chaîne de Fisher des heures travaillées de l'ensemble des travailleuses et travailleurs, en utilisant la rémunération horaire comme coefficient de pondération. La mesure du facteur capital est obtenue par l'agrégation de l'indice en chaîne de Fisher des stocks de capital en utilisant le coût du capital comme coefficient de pondération.

Nombre moyen d'heures de travail annuelles

Les chiffres des heures de travail présentent une mesure importante du facteur travail et de la productivité au sein d'une industrie. La hausse du nombre moyen d'heures travaillées par personne salariée dans le secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)* s'est poursuivie. Pour les travailleuses et travailleurs à temps plein, la moyenne annuelle est passée de 2 115 heures en 1997 à 2 208 heures en 2022 (figure 6). L'écart se traduit par une augmentation de 4 %, soit environ 12 jours de travail de plus par année (en prenant comme référence des journées de huit heures). Malgré une interruption temporaire pendant la pandémie de COVID-19, la tendance est revenue plus près des niveaux d'avant la pandémie. De plus, les travailleuses et travailleurs à temps plein ont constitué le principal facteur d'augmentation du nombre d'heures de travail. Les heures effectuées par les travailleuses et travailleurs à temps partiel sont quant à elles demeurées relativement stables.



FIGURE 6 Nombre moyen d'heures de travail par année des travailleuses et travailleurs à temps plein et à temps partiel, extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN), 1997-2022)



Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024; Statistique Canada, Mesures de la productivité du travail – Provinces et territoires (annuelles) (tableau 36-10-0676-01), 2024.

Salaire horaire

Le salaire horaire des personnes salariées a également affiché une tendance à la hausse pour les travailleuses et travailleurs à temps plein et à temps partiel du secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)* (figure 7). Entre 1997 et 2022, les traitements et salaires nominaux des travailleuses et travailleurs à temps plein ont augmenté de 112 %, passant de 26,43 \$ l'heure en 1997 à 56,13 \$ l'heure en 2022 (figure 7). Au cours de cette période, les salaires à temps plein ont augmenté à un TCAC de 3 %, tandis que les salaires à temps partiel ont augmenté à un TCAC de 3,8 %. Malgré des périodes de volatilité ponctuelles, les salaires horaires ont globalement suivi une tendance à long terme similaire pour les travailleuses et travailleurs à temps plein et à temps partiel.

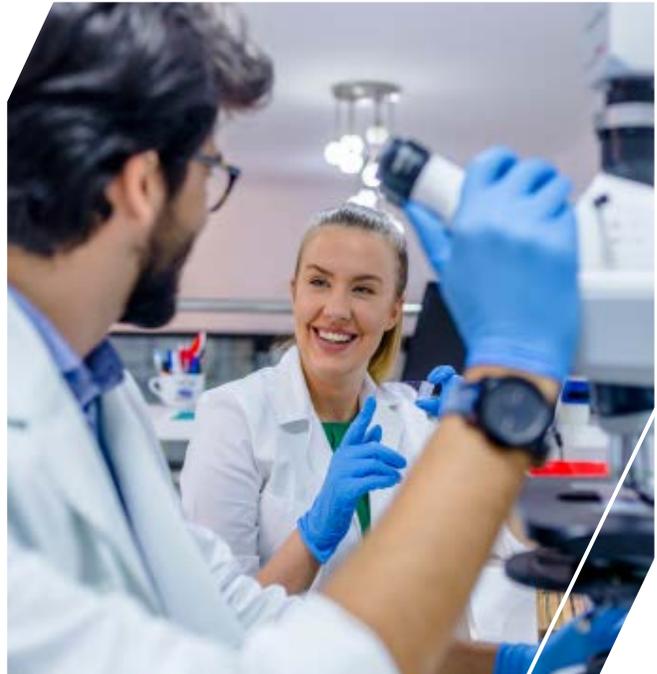
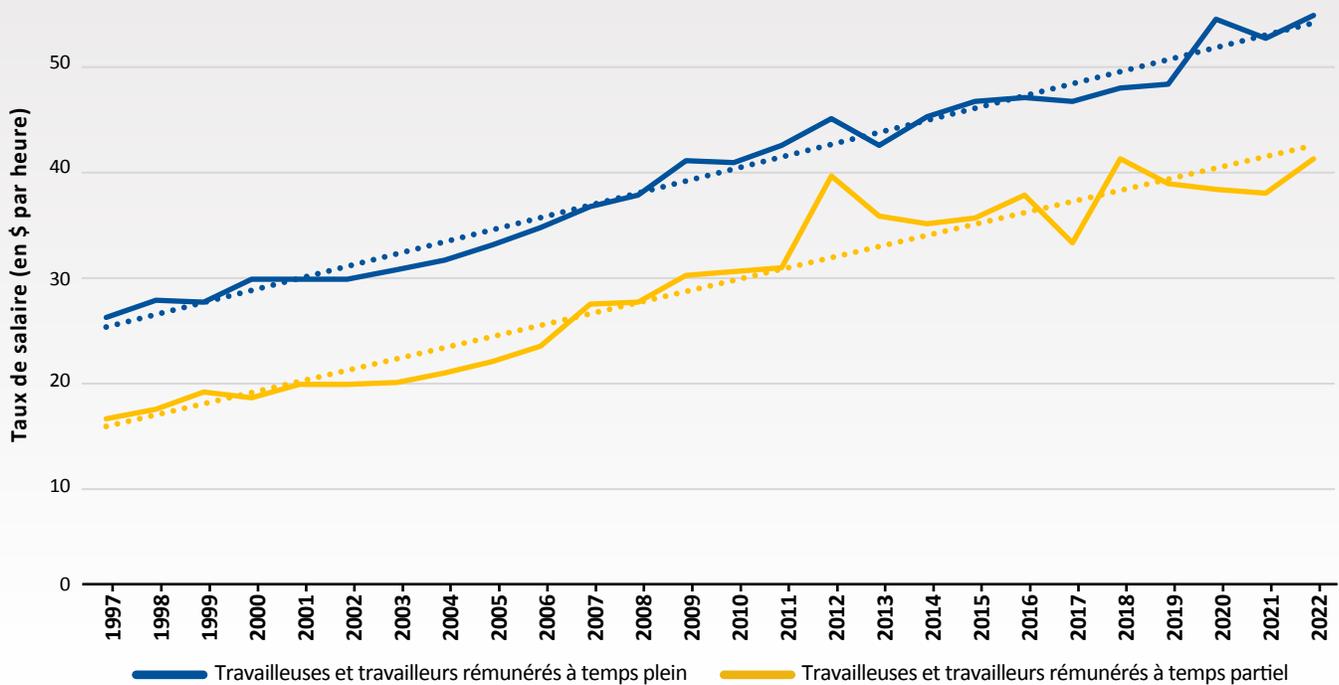


FIGURE 7 Salaire horaire des travailleuses et travailleurs à temps plein et à temps partiel, extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN), 1997-2022)



Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024; Statistique Canada, Mesures de la productivité du travail – Provinces et territoires (annuelles) (tableau 36-10-0676-01), 2024.

Taux de syndicalisation

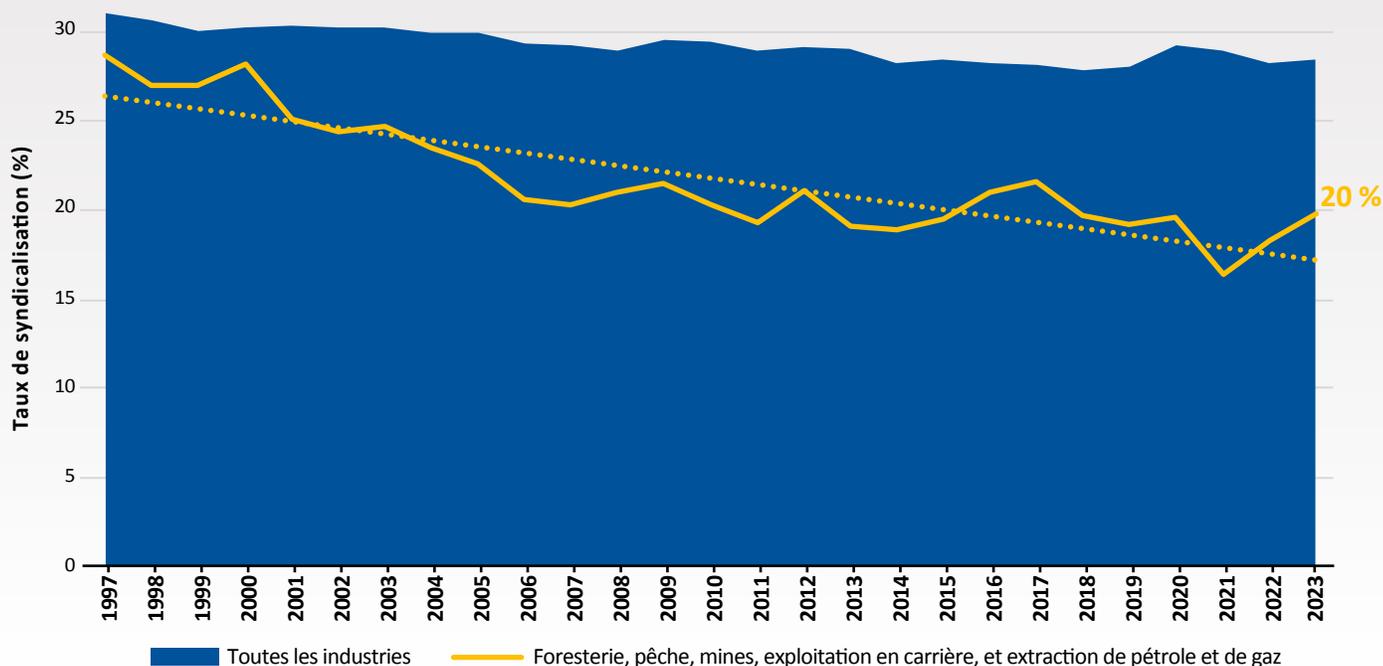
Dans l'industrie minière, un large contingent de la main-d'œuvre est syndiqué. Toutefois, la *figure 8* montre une diminution constante des taux de syndicalisation au cours des deux dernières décennies. Dans les sous-secteurs *Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21, 113-114, 1153, 2100)*, les taux sont passés de 29 % en 1997 à 18 % en 2022. La baisse est plus marquée pour les secteurs des ressources naturelles que dans l'ensemble des industries (où les niveaux sont demeurés historiquement stables à environ 30 %).

En 2023, les taux de syndicalisation ont toutefois connu un regain : ils ont atteint 20 %, soit une croissance de 8 % par rapport à l'année précédente. Il reste à voir si 2023 a été un point d'inversion des tendances de la représentation syndicale pour l'avenir proche, étant donné que la tendance est façonnée par plusieurs facteurs (à savoir la croissance



économique, les conditions du marché du travail, les caractéristiques démographiques, l'innovation et les technologies perturbatrices, les tendances professionnelles, etc.).

FIGURE 8 Taux de syndicalisation, toutes les industries et foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (codes 21, 113-114, 1153, 2100 du SCIAN), (1997-2023)



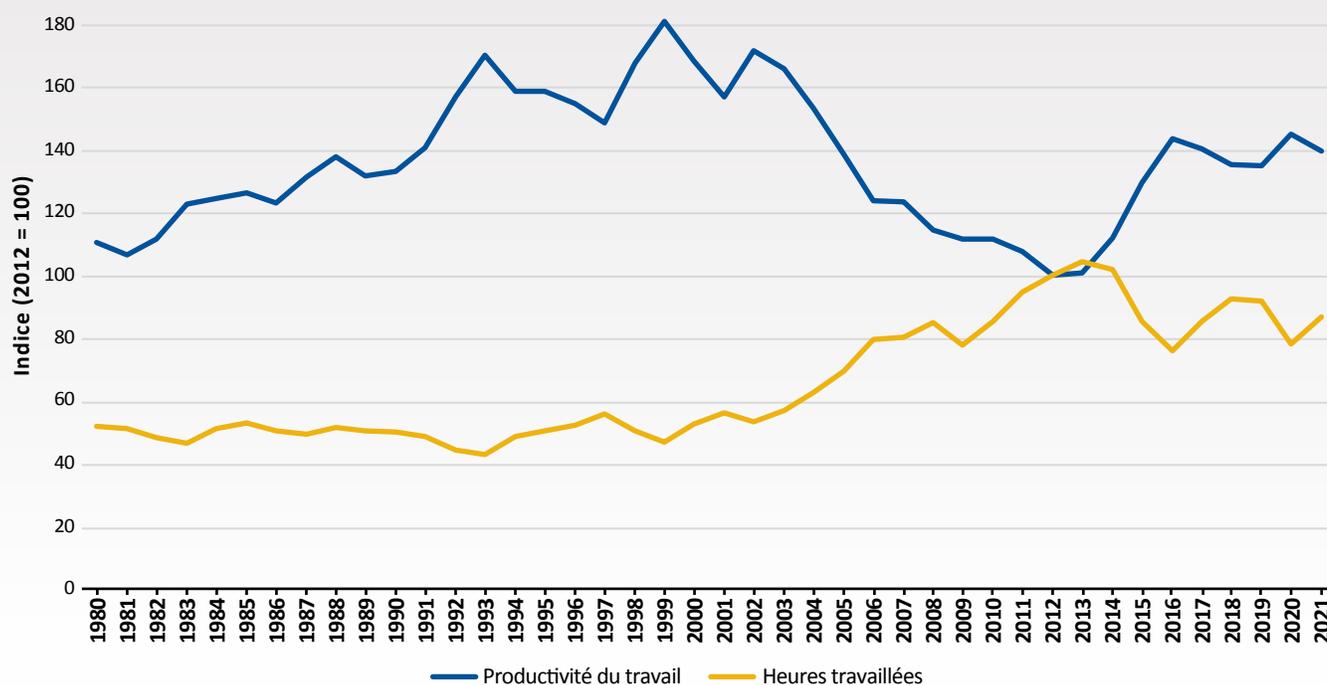
Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, *État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne*, 2024; Statistique Canada, *Enquête sur la population active (tableau : 14-10-0132-01)*, 2024.

Productivité du travail

La productivité du travail mesure la valeur du produit par rapport à chaque intrant de travail, mesurée comme produit intérieur brut réel (PIB) par heure travaillée. Cette mesure indique comment la main-d'œuvre est utilisée pour produire l'extrait au fil du temps. Le secteur *Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (code 21 du SCIAN)* a connu une hausse constante de la productivité du travail depuis 2012. En 2021, cette hausse était d'environ 40 % (figure 9). La figure indique aussi une anticorrélation entre la productivité du travail et le nombre d'heures de travail, étant donné qu'une heure de travail supplémentaire ne correspond pas à une production supplémentaire.



FIGURE 9 *Indices de productivité du travail et des heures travaillées, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (code 21 du SCIAN), 1980-2021*⁵



Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, *État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne*, 2024; Statistique Canada, *Mesures de la productivité et des variables connexes – national et provincial (annuel) (tableau 36-10-0208-01)*, 2023.

⁵ Statistique Canada mesure les heures travaillées comme étant le nombre total d'emplois par le nombre moyen annuel d'heures travaillées pour tous les emplois. Il s'agit du nombre total d'heures qu'une personne consacre au travail, rémunéré ou non. Notez que cette valeur diffère légèrement du « facteur travail » présenté dans la figure 5, car le facteur travail pondère les heures travaillées par la rémunération horaire.

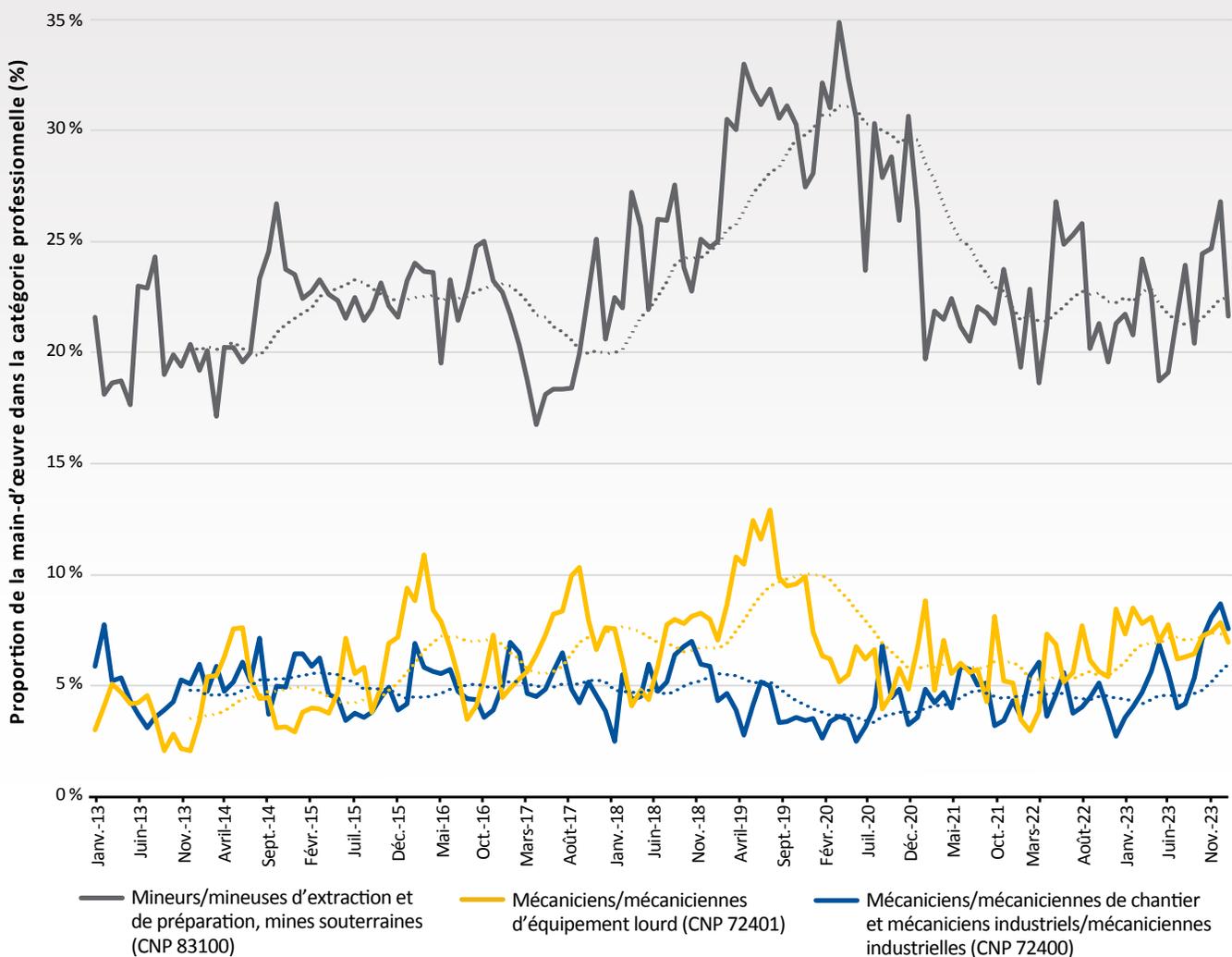
Composition professionnelle

Le terme « composition professionnelle » fait référence à la répartition des professions qui exercent des activités minières partout au pays. Le Conseil RHIM surveille en permanence la composition professionnelle pour déterminer si certaines professions gagnent ou perdent du terrain dans l'industrie minière.

Les *mineurs/mineuses, mines souterraines (CNP 83100)* demeurent la profession dont les effectifs sont les plus importants au sein du secteur minier canadien, avec près du quart de la main-d'œuvre dans le sous-secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212*

du SCIAN) (figure 10). Cette proportion a dépassé les 30 % en 2020, ce qui souligne l'importance de la croissance de cette profession pour les activités minières au Canada. Toutefois, depuis le début des années 2020, cette tendance s'est de nouveau inversée : la proportion est revenue à moins de 25 % en 2023, renforçant un certain niveau de stabilité sous-tendant la composition professionnelle. Cette stabilité est aussi visible dans les chiffres relatifs à deux autres professions courantes de l'industrie minière : les *mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd (CNP 72401)* et les *mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (CNP 72400)*.

FIGURE 10 Proportion de la main-d'œuvre pour certaines catégories professionnelles, Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN), 2012-2023



Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024; Statistique Canada, Enquête sur la population active (données personnalisées).

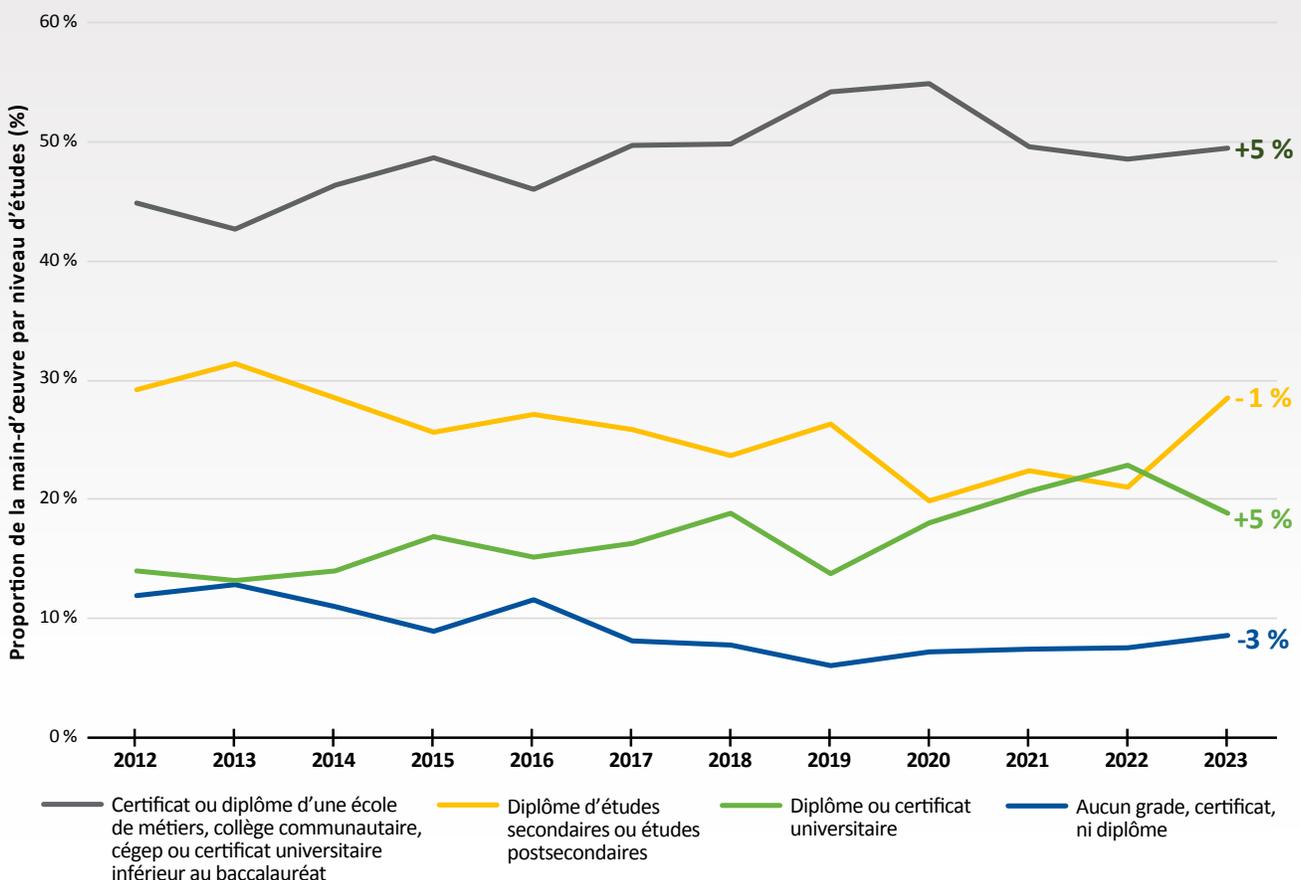
Répartition selon le niveau d'études

L'industrie minière canadienne s'appuie sur une vaste gamme de parcours scolaires. Dans le secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)*, la proportion de travailleuses et travailleurs détenant un certificat d'études postsecondaires (c.-à-d. université et école de métiers) a connu une tendance à la hausse, tandis que la proportion de travailleuses et travailleurs n'ayant pas fait d'études postsecondaires (c.-à-d. études secondaires et aucun certificat) a diminué (*figure 11*). En 2023, la tendance relative aux études postsecondaires a régressé, mais est demeurée 5 % plus élevée que dix ans auparavant. À mesure que les méthodes d'extraction minière deviennent de plus en plus évoluées, on s'attend à ce que les exigences



en matière de formation de la main-d'œuvre évoluent pour inclure une plus grande proportion de travailleuses et travailleurs ayant suivi une formation postsecondaire.

FIGURE 11 Répartition de la main-d'œuvre par niveau d'études, extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN), 2012-2023



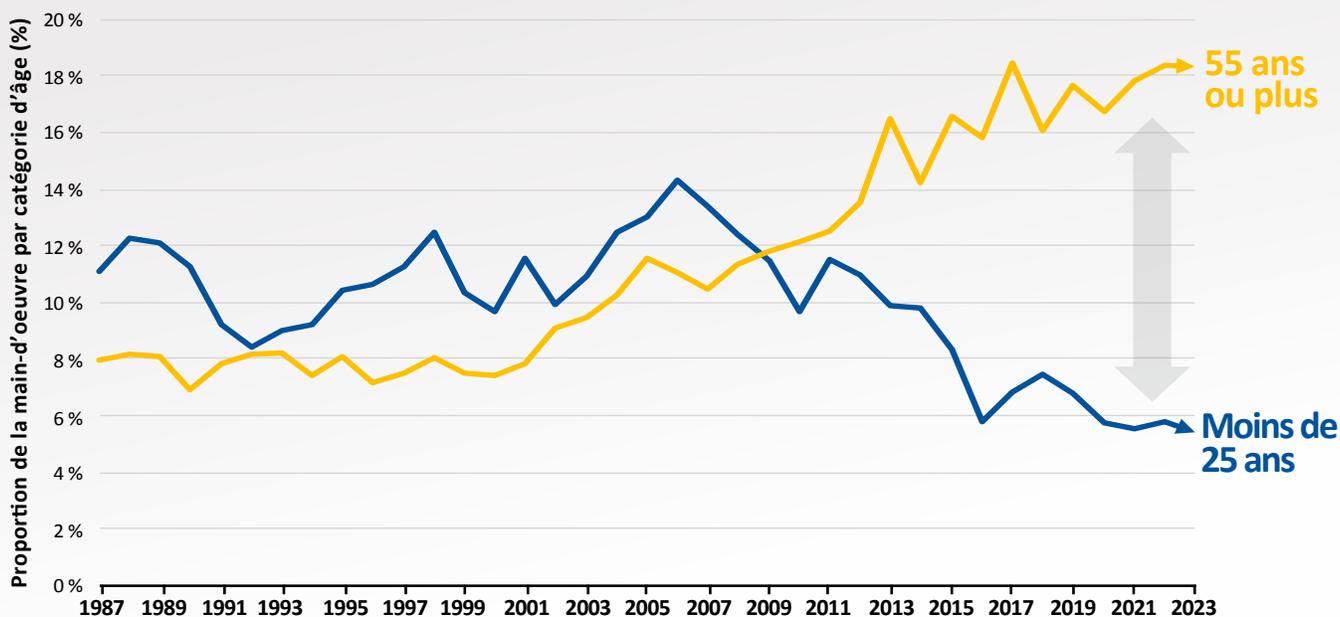
Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, *État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024*; Statistique Canada, *Enquête sur la population active (données personnalisées)*.

Répartition selon l'âge

La main-d'œuvre de l'industrie minière continue de vieillir. Entre 2011 et 2023, l'écart d'âge au sein de la main-d'œuvre dans le secteur *Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (code 21 du SCIAN)* s'est creusé : en effet, la proportion de travailleuses et travailleurs de moins de 25 ans est passée de 12 % à 5 %, tandis que la proportion de travailleuses et travailleurs de 55 ans et plus est passée de 13 % à 18 % (figure 12). Il semblerait que la transition vers une main-d'œuvre relativement âgée soit permanente, car aucun signe d'inversion de cet écart croissant n'a été observé depuis son apparition dans les années 2010. Le passage à une main-d'œuvre plus âgée pourrait entraîner des pénuries de main-d'œuvre, car les travailleuses et travailleurs âgés expérimentés entrent dans leur année de retraite et un écart se profile parmi les générations suivantes.



FIGURE 12 Proportion de la main-d'œuvre par catégorie d'âge, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (code 21 du SCIAN), (1987 - 2023)



Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024; Statistique Canada, Enquête sur la population active (tableau : 14-10-0023-01), 2024.

Diversité

3

Les publications antérieures du Conseil RHiM⁶ ont souligné les difficultés de l'industrie minière à améliorer son rendement en matière d'EDI, malgré l'intensification des efforts de l'industrie pour améliorer ces résultats au cours des dernières années.

Les dernières tendances en matière de représentation de la main-d'œuvre montrent que, par rapport aux autres industries, l'industrie minière continue d'être moins favorable aux femmes et aux personnes immigrantes. Dans le même temps, au cours des dernières années, la proportion de travailleuses et travailleurs autochtones a considérablement augmenté.

La lenteur du rythme des progrès signifie que les problèmes de diversité à long terme constatés actuellement au sein de l'industrie minière ne seront pas résolus rapidement, et qu'il est plus probable que les progrès importants proviennent davantage de changements générationnels que de mesures à court terme. Néanmoins, le Conseil RHiM continue de surveiller toute progression ou régression des chiffres relatifs à l'EDI, surtout compte tenu de la possibilité d'un point d'inflexion résultant de l'augmentation des investissements dans l'EDI.

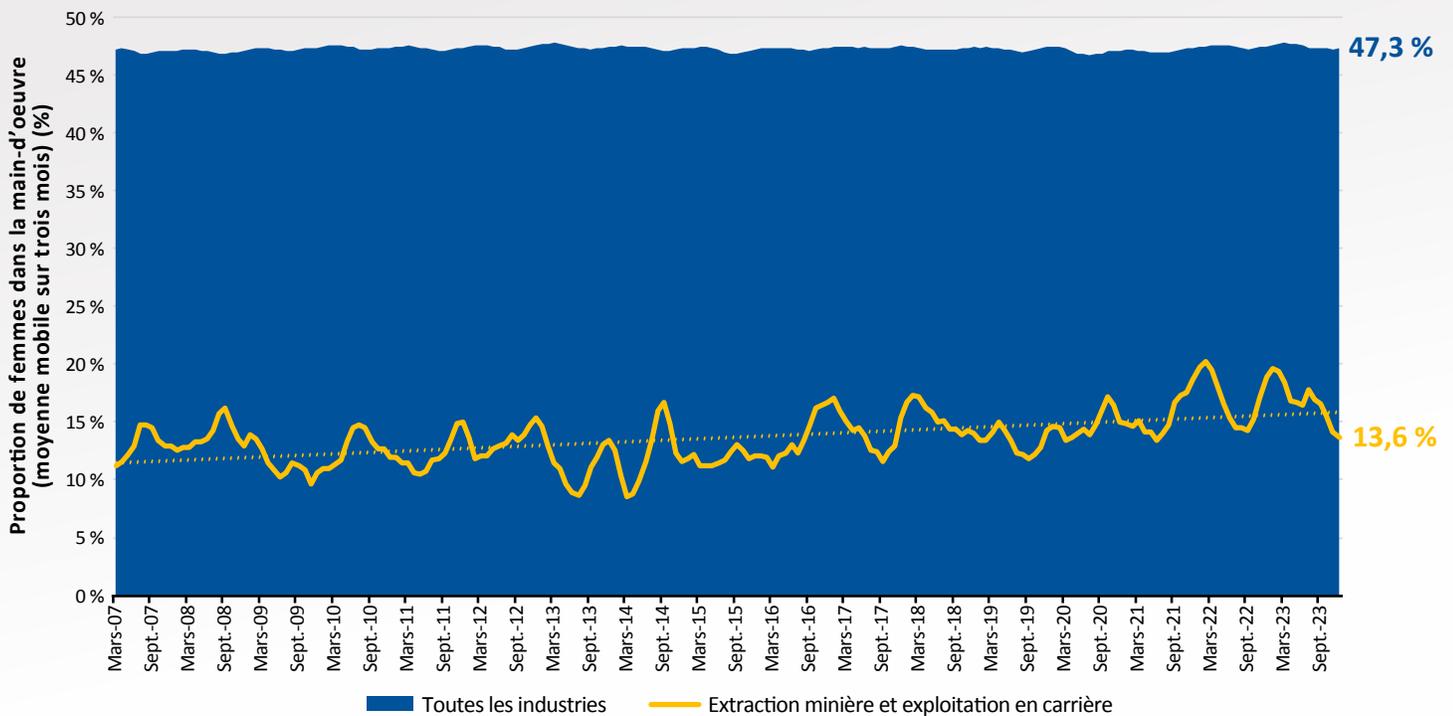
⁶ Notamment le rapport *État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne (2023)* et le rapport *Groupes en quête d'équité dans l'industrie minière canadienne (2024)* du Conseil RHiM.

Les femmes dans l'industrie minière

De 2007 à 2023, la représentation des femmes dans le secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)* a oscillé entre 8 % et 21 %, soit environ 13,6 % en moyenne (figure 13). Au cours de cette période, la tendance est globalement plate et insignifiante, ce qui démontre la persistance du statu quo. En 2023, les femmes représentaient en moyenne environ 16,8% de la main-d'œuvre, soit seulement 3,7% points de plus qu'en 2007. Les femmes, qui représentent environ la moitié de la main-d'œuvre totale, constituent un groupe important susceptible de combler les pénuries de main-d'œuvre et de talents dans l'industrie.



FIGURE 13 Proportion de femmes dans la main-d'œuvre (moyenne mobile sur trois mois), Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN), (2007-2023)



Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024; Statistique Canada, Enquête sur la population active (données personnalisées).

Les immigrantes et immigrants dans l'industrie minière

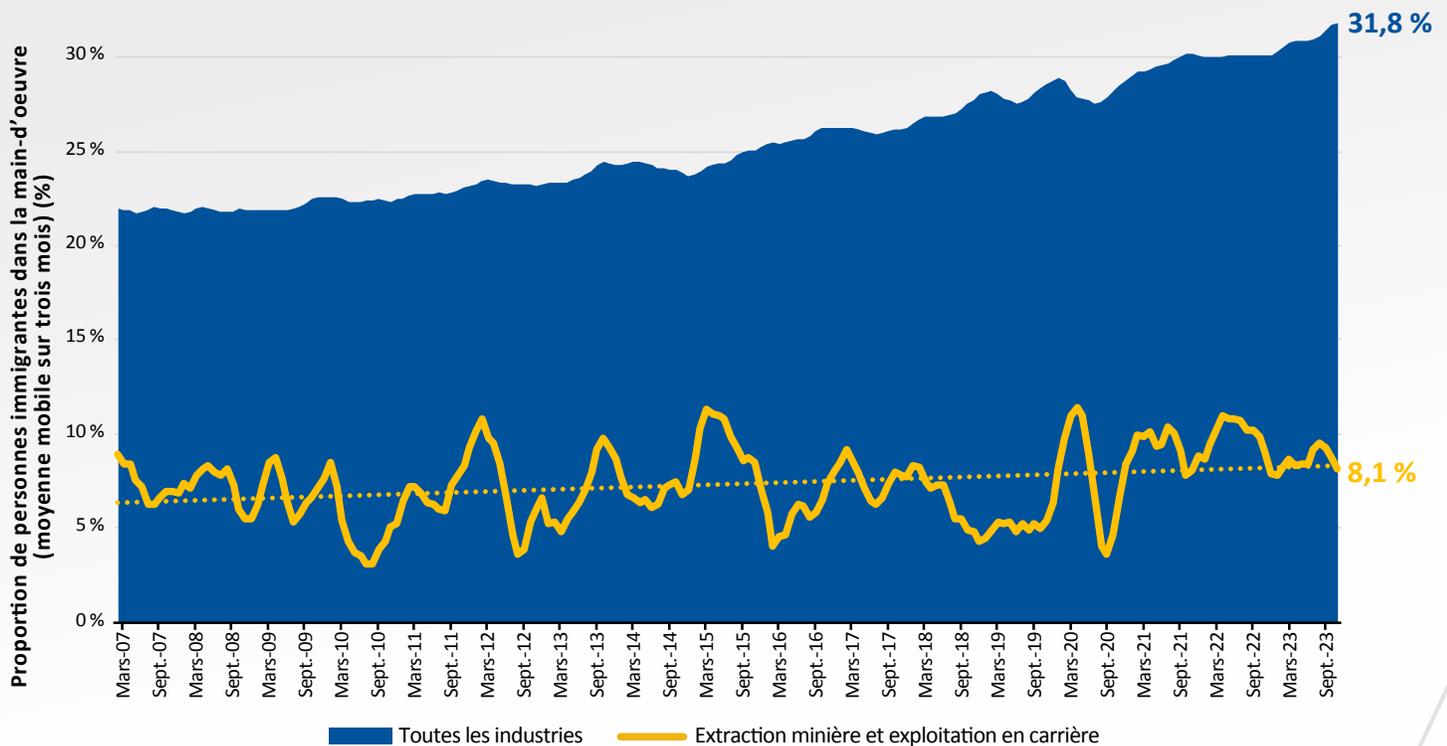
Comme ils constituent le principal moteur de la croissance démographique du Canada, les immigrantes et immigrants offrent une excellente occasion de parvenir à une main-d'œuvre nouvelle et qualifiée qui pourrait atténuer les pénuries de main-d'œuvre dans l'industrie minière. En 2023, les personnes immigrantes représentaient environ 32 % de l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne, mais seulement 8 % de la main-d'œuvre du secteur *Extraction minière et exploitation en carrière* (code 212 du SCIAN) (figure 14).

De plus, dans d'autres industries la part de personnes immigrantes dans la main-d'œuvre progresse plus rapidement que dans le secteur minier. De 2007 à

2023, la proportion de personnes immigrantes dans l'ensemble des industries a augmenté de 22 % à plus de 30 %, tandis que la tendance du secteur *Extraction minière et exploitation en carrière* (code 212 du SCIAN) est demeurée relativement stagnante au cours de la même période, hormis les pics temporaires pendant de brèves périodes de volatilité.



FIGURE 14 Proportion de personnes immigrantes dans la main-d'œuvre (moyenne mobile sur trois mois), *Extraction minière et exploitation en carrière* (code 212 du SCIAN), (2007-2023)



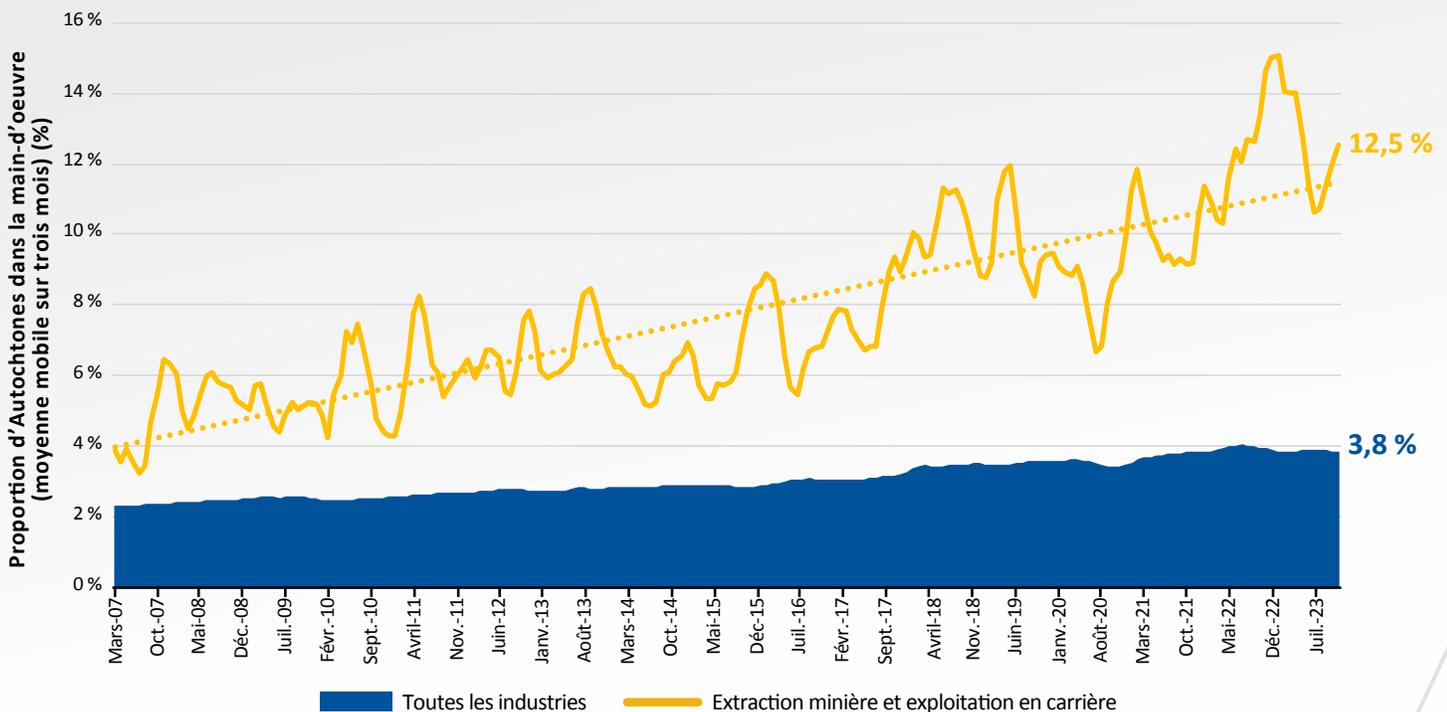
Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, *État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2023*; Statistique Canada, *Enquête sur la population active* (données personnalisées).

Les Autochtones dans l'industrie minière

L'industrie minière, qui est l'un des secteurs employant le plus d'Autochtones au Canada, continue de surpasser les autres industries en matière de représentation autochtone. En 2023, la proportion moyenne de travailleuses et travailleurs autochtones au sein de la main-d'œuvre du sous-secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)* était d'environ 12,8 %, soit plus de 3,9 % que dans l'ensemble des autres industries (figure 15). De 2007 à 2022, la représentation autochtone dans l'industrie minière a triplé, ce qui indique une tendance favorable en matière d'emploi pour les Autochtones dans le secteur minier. Toutefois, une proportion élevée de travailleuses et travailleurs autochtones ne signifie pas nécessairement que les résultats en matière de professions et de compétences sont positifs pour les travailleuses et travailleurs autochtones de l'industrie.



FIGURE 15 Proportion d'Autochtones dans la main-d'œuvre (moyenne mobile sur trois mois), Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN), (2007-2023)



Source : Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne, 2024; Statistique Canada, Enquête sur la population active (données personnalisées).

Synthèse des principales conclusions

Voici une synthèse des principales conclusions du rapport sur l'état du marché du travail :

Mines en production au Canada

- En 2023, le Canada comptait 132 mines en production. Bien qu'on trouve des mines aux quatre coins du pays, la plus grande grappe d'activités minières se trouve dans le nord-est de l'Ontario et en Abitibi-Témiscamingue, au Québec.
- L'or est le principal métal produit au Canada avec 35 % de la production (en valeur des cargaisons), tandis que la potasse détient la plus grande part de la production de non-métaux avec 82 % (excluant la production de charbon et d'agrégats).

Production de minéraux critiques au Canada

- La transition vers une économie verte au Canada dépendra des minéraux critiques qui faciliteront la mise en place de technologies d'énergie propre.
- Compte tenu de son vaste paysage géologique, le Canada est bien placé pour devenir un producteur clé de minéraux critiques. Le Canada compte actuellement de nombreux projets axés sur une variété de minéraux critiques, dont le zinc, le cuivre, le cobalt et le nickel.

Main-d'œuvre de l'industrie minière au Canada

- Les travailleuses et travailleurs de l'industrie minière, tout comme les mines en production se situent aux quatre coins du Canada, en particulier dans le nord-est du pays (Ontario, Québec), mais aussi dans les régions éloignées et moins densément peuplées.

Facteur capital et travail

- Dans le secteur *Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (code 21 du SCIAN)*, le ratio capital-travail a constamment augmenté au cours des quatre dernières décennies, ce qui indique une tendance à l'approfondissement du capital dans l'industrie minière.

Nombre moyen annuel d'heures de travail

- Le nombre moyen d'heures de travail par personne salariée affiche une tendance à la hausse dans le secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)*.
- Pour les travailleuses et travailleurs à temps plein, le nombre moyen d'heures de travail a augmenté de 4 %, soit environ 12 jours de travail de plus par année.

Salaire horaire

- Le salaire horaire des employées et employés a également affiché une tendance à la hausse pour les travailleuses et travailleurs à temps plein et à temps partiel du secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)*.
- Ces vingt dernières années, les salaires à temps plein ont augmenté à un TCAC de 3 %, tandis que les salaires à temps partiel ont augmenté à un TCAC de 3,8 %.

Taux de syndicalisation

- Bien que les taux de syndicalisation de toutes les industries aient été historiquement stables à environ 30 %, ceux dans les industries des ressources naturelles sont passés de 29 % en 1997 à 18 % en 2022.
- En 2023, les taux de syndicalisation ont toutefois connu un regain : ils ont atteint 20 %, soit une croissance d'environ 8 % par rapport à l'année précédente.

Productivité du travail

- Le secteur *Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (code 21 du SCIAN)* a connu une hausse constante de la productivité du travail depuis 2012 (en 2021, cette hausse était d'environ 40 %).
- L'augmentation de la productivité du travail au cours de la dernière décennie a été principalement attribuable à l'augmentation de l'investissement en capital, ce qui indique que l'approfondissement du capital et le progrès technique qui augmente le facteur travail effectif ont rendu les travailleuses et travailleurs plus productifs.

Composition professionnelle

- Les *mineurs/mineuses de fond (CNP 83100)* demeurent la profession la plus importante du secteur minier canadien, avec près du quart de la main-d'œuvre dans le sous-secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)*.
- La part de cette profession a grimpé à plus de 30 % en 2020. Depuis le début des années 2020, elle a diminué jusqu'à revenir à moins de 25 % en 2023, renforçant le niveau de stabilité sous-tendant la composition professionnelle.

Niveaux d'études

- Dans le secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)*, la proportion de travailleuses et travailleurs détenant un certificat d'études postsecondaires (c.-à-d. université et école de métiers) a augmenté, tandis que la proportion de travailleuses et travailleurs n'ayant pas fait d'études postsecondaires (c.-à-d. études secondaires et aucun certificat) a diminué.
- En 2023, la tendance relative aux études postsecondaires a régressé, mais est demeurée 5 % plus élevée que dix ans auparavant.
- À mesure que les méthodes d'extraction minière deviennent de plus en plus évoluées, on s'attend à ce que les exigences en matière de formation de la main-d'œuvre évoluent pour inclure une plus grande proportion de travailleuses et travailleurs ayant suivi une formation postsecondaire.

Répartition selon l'âge

- On constate un élargissement de l'écart d'âge au sein de la main-d'œuvre du sous-secteur *Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (code 21 du SCIAN)*.
- Entre 2011 et 2023, la proportion de travailleuses et travailleurs de moins de 25 ans est passée de 12 % à 5 %, tandis que la proportion de travailleuses et travailleurs de 55 ans et plus est passée de 13 % à 18 %.
- Il semblerait que la transition vers une main-d'œuvre relativement âgée soit permanente, car on n'a pas observé de signes d'inversion de cet écart.
- Le départ progressif des baby-boomers de la population active pourrait s'avérer problématique pour les marchés du travail, dans la mesure où les générations suivantes ne seront pas en mesure de compenser le nombre de départs en retraite.

Les femmes dans l'industrie minière

- Les femmes, qui représentent environ la moitié de la main-d'œuvre totale, constituent un groupe important susceptible de répondre aux pénuries de talents.
- Pourtant, en 2023, les femmes représentaient en moyenne environ 16,8% de la main-d'œuvre du sous-secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)*, soit seulement 3,7% points de plus qu'en 2007.
- Au cours de cette période, la tendance est globalement plate et insignifiante, ce qui démontre la persistance du statu quo.

Les immigrantes et immigrants dans l'industrie minière

- Les personnes immigrantes représentent une excellente occasion pour l'industrie minière d'accroître ses sources de main-d'œuvre.
- En 2023, les personnes immigrantes représentaient environ 32 % de l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne, mais seulement 8 % de la main-d'œuvre du secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)*.
- D'autres industries continuent de renforcer leur main-d'œuvre immigrée plus rapidement que le secteur minier.

Les Autochtones dans l'industrie minière

- La représentation autochtone dans l'industrie minière surpasse toujours celle des autres industries.
- En 2023, la part moyenne des travailleuses et travailleurs autochtones dans la main-d'œuvre du sous-secteur *Extraction minière et exploitation en carrière (code 212 du SCIAN)* était d'environ 12,8 %, soit plus de 3,9 % de plus que dans l'ensemble des autres industries.
- De 2007 à 2022, la représentation autochtone dans l'industrie minière a triplé, ce qui indique une tendance favorable en matière d'emploi pour les Autochtones dans le secteur minier.